



**ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES
EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

DOCUMENT

D'ACCOMPAGNEMENT

**AMÉNAGEMENT
DES ESPACES
DE LIVRAISON
PARTAGÉS**

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [Québec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation](https://quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation)

ISBN : 978-2-555-02431-1 (PDF)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2025



TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
ORIENTATION, OBJECTIF ET ATTENTE CONCERNÉS PAR LE DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT	5
Précisions sur l'attente	5
EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE	6
Projet Colibri Maisonneuve	8
Autres projets	8
OUTILS ET SOURCES DE DONNÉES	9



CONTEXTE

Ce document vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC¹) dans la révision ou la modification de leurs documents de planification afin d'y intégrer l'orientation «Favoriser l'attractivité des territoires et le dynamisme des communautés». Il s'inscrit dans la mise en œuvre de certains éléments facultatifs de l'attente 6.1.3 des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Les objectifs de cette attente sont de soutenir le développement et la vitalité économique de la MRC, d'assurer l'efficacité du transport des marchandises et la cohabitation avec les usagers, de maintenir et d'optimiser la logistique urbaine, et ce, tout en luttant contre la congestion routière et les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en limitant les risques et les nuisances.

Conformément à l'article 5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), le schéma d'aménagement et de développement (SAD) doit planifier l'organisation du transport, notamment de ses différents modes, d'une manière intégrée avec l'aménagement du territoire.

Le transport de marchandises est indispensable au fonctionnement économique sur le territoire de la MRC. Ainsi, une MRC peut porter une attention particulière à la conception et au développement de schémas de desserte et à l'aménagement d'espaces de livraison partagés. Ces espaces visent à mutualiser la logistique et le service de livraison entre plusieurs utilisateurs. Ils se concrétisent par des centres de distribution et des plateformes (mini-hubs logistiques) localisés en zone urbaine dense, près des activités commerciales.

La planification d'espaces de livraison partagés constitue un exemple de bonne pratique. Elle concourt également à différents objectifs portés par la [Politique de mobilité durable - 2030](#) du gouvernement du Québec en ce qui a trait au développement d'une économie moderne, plus forte et mue par les principes de mobilité durable.

L'aménagement d'espaces de livraison partagés contribue aussi à la sécurité des usagères et usagers (piétons, cyclistes, automobilistes par exemple) et à l'accessibilité des commerces de proximité. Il favorise également la localisation optimale des activités de proximité dans les secteurs centraux ou à consolider, énoncée dans l'attente 5.1.1.

1. Le terme «MRC» désigne également dans ce document les villes et les agglomérations exerçant certaines compétences de MRC.

ORIENTATION, OBJECTIF ET ATTENTE CONCERNÉS PAR LE DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

Orientation 6 : Favoriser l'attractivité des territoires et le dynamisme des communautés

- Objectif 6.1 : Mettre en place des conditions favorables à l'innovation et au développement économique durable
 - Attente 6.1.3 : Planifier les activités commerciales et de services ainsi que les lieux d'emploi afin qu'ils contribuent à la vitalité économique des communautés et à la création de milieux de vie complets

La MRC est également invitée à :

- Favoriser la mise en place d'espaces de livraison partagés, particulièrement dans les secteurs centraux.

Précisions sur l'attente

L'aménagement d'espaces de livraison partagés est une attente facultative qui s'inscrit en complémentarité avec le contenu requis dans le SAD visant à favoriser l'accessibilité des activités commerciales, tant pour les usagers que pour le transport des marchandises. Il permet également de prendre en compte les chaînes logistiques pour améliorer l'efficacité des processus de distribution de marchandises, dont la livraison du dernier kilomètre², et de contribuer à consolider les pôles d'échange de transport des marchandises, les pôles logistiques et les zones industrialo-portuaires.

Un espace de livraison partagé désigne une infrastructure physique, particulièrement dans les secteurs centraux, facilitant la logistique durable du dernier kilomètre. Il ne constitue pas un entrepôt, mais bien un espace de transbordement qui se trouve au cœur de la solution mise en place pour retirer les véhicules lourds des réseaux de transport urbains au profit de plus petits véhicules, tels que les vélos-cargos et les petits véhicules électriques. Ceux-ci sont mieux adaptés aux milieux plus denses et assureront le dernier kilomètre de livraison en n'émettant pas de GES.

2. Le dernier kilomètre renvoie à la dernière étape du processus de distribution des marchandises vers le lieu de destination ([Office québécois de la langue française](#)). Plusieurs options de mobilité doivent être mises de l'avant pour améliorer la fluidité, la rapidité des transports de marchandises et la qualité de vie du quartier.

L'espace de livraison partagé apparaît particulièrement bénéfique là où des problématiques de congestion, de sécurité, de bruit et de qualité de l'air sont existantes. Dans les secteurs plus densément peuplés, la proportion de rues partagées, où les transports actifs et collectifs cohabitent, est plus importante, ce qui augmente les conflits potentiels entre usagers actifs et motorisés, auxquels conflits contribuent les véhicules lourds. Les bénéfices anticipés de l'aménagement d'espaces de livraison partagés comprennent, notamment, la diminution de ces conflits entre les différents types d'usagers. Ces aménagements contribuent également à favoriser la sécurité des usagers et réduisent les nuisances engendrées par les véhicules lourds (pollution, congestion, bruit).

Par ailleurs, pour déterminer l'emplacement d'un espace de livraison partagé, la MRC peut s'appuyer sur le portrait des services, des équipements et des infrastructures de transport. Ce portrait s'inscrit dans une approche d'aménagement du territoire articulant de manière intégrée la planification de l'aménagement du territoire et des transports. À cet effet, la MRC peut consulter le document d'accompagnement *Planification intégrée de l'aménagement et des transports*³.

Il est également opportun d'effectuer un suivi des impacts positifs ou négatifs liés à la mise en place de ces aménagements pour les optimiser et répondre au mieux aux besoins.

EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE

Les MRC sont invitées à favoriser la mise en place d'espaces de livraison partagés, particulièrement dans les secteurs centraux, en tenant compte :

- des besoins et de la nécessité d'implanter ce type d'espace, par exemple, le type de marchandise manutentionnée, la répartition modale, les opportunités économiques, etc.;
- de la dimension et de l'emplacement requis en fonction des besoins des entreprises qui effectuent la livraison de colis. Ils doivent idéalement être situés dans des espaces où le zonage permet les usages industriels ou commerciaux et ne pas entrer en conflit avec les usages à proximité. À cet effet, une analyse géographique, réglementaire, notamment en lien avec la réglementation relative à la circulation des véhicules lourds, et opérationnelle s'effectue en parallèle de la recherche de sites;
- des effets escomptés sur le réseau routier (local et supérieur) de l'implantation de ce type d'espace;
- du type de véhicule à privilégier (ex. : électrique, petit camion de type fourgonnette ou vélo-cargo à assistance électrique, etc.);
- du type de gouvernance et de gestion souhaité (public, privé, sociétés d'économie mixte, coopérative). L'initiative du milieu est fortement recommandée;
- de la présence d'infrastructures réservées aux transports actifs, notamment des pistes cyclables, tant sur le plan de l'offre actuelle que prospective;

3. Le document d'accompagnement est accessible [en ligne](#) (orientation 4).

- de la sécurité, qui peut être évaluée en fonction du trajet par lequel les différents véhicules sont appelés à quitter un espace de livraison partagé (véhicule lourd, plus petit véhicule de livraison, vélo-cargo, etc.) ou à y accéder. Puisque ces espaces peuvent être aménagés dans des lieux où circule une concentration élevée d'usagers vulnérables, leur sécurité devrait faire l'objet d'une attention particulière.

Ces éléments déterminent comment adapter les conditions d'implantation aux activités desservies par les espaces de livraison partagés. Par exemple, si cet espace vise à desservir des commerces alimentaires, moins d'espaces de chargement ou de déchargement sont nécessaires que pour des commerces d'ameublement, mais plus que pour des activités de restauration.

Ci-dessous, un schéma représentant le type de déplacement de marchandises dans un contexte de mini-hub logistique ou d'espaces de livraison partagés.

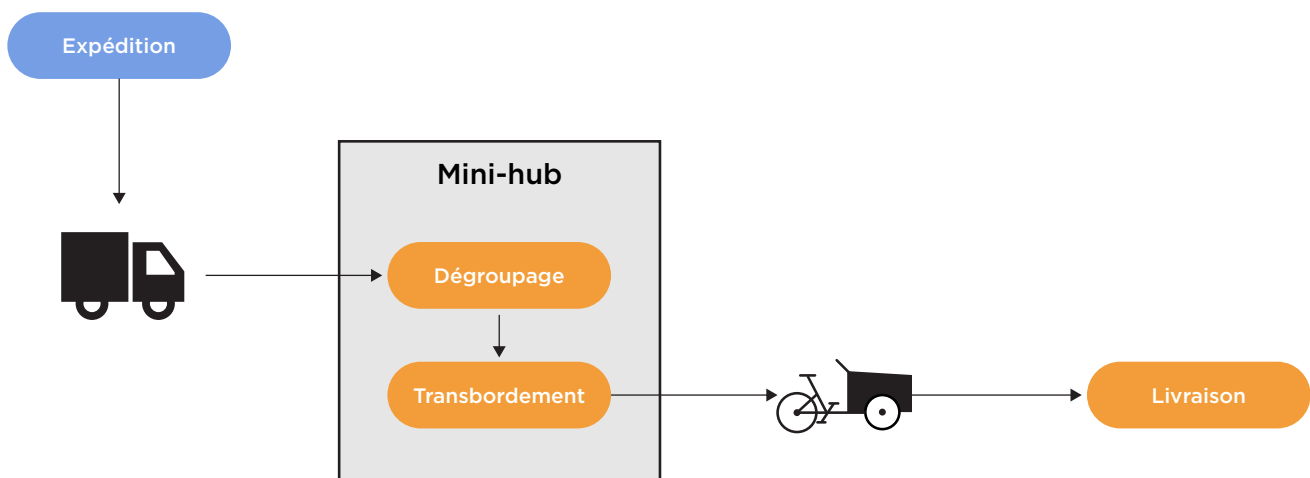


Figure 1 : Schéma des déplacements des marchandises⁴

La MRC peut répondre au contenu facultatif de l'attente 6.1.3 en lien avec les espaces de livraison partagés en précisant dans son SAD les initiatives possibles et en proposant sa collaboration à la mise en place de tels espaces. À cet effet, elle peut traduire ces attentes dans les affectations, les orientations et les intentions du SAD. Pour ce faire, la MRC s'assure que, dans les secteurs déterminés, en fonction des besoins qu'elle aura précédemment évalués, l'aménagement d'espaces de livraison partagés est possible. En prévoyant de la mixité d'usages, en définissant le concept et en établissant les conditions d'implantation, elle rend plus probable la réalisation d'espaces de livraison partagés.

4. La figure est inspirée des travaux réalisés par Coop Carbone.

Projet Colibri Maisonneuve

Dans une volonté de rendre sa logistique urbaine plus verte, un projet de « mini-hub » (ou espace de livraison partagé) a été mis sur pied dans l'ancien terminus d'autobus Berri, au centre-ville de Montréal⁵. Ce projet démontre que des livraisons décarbonées améliorent la qualité des milieux de vie et sont plus efficaces dans les zones densément peuplées.

Ce projet a été déployé par une coopérative de solidarité en collaboration avec des entreprises locales de livraison, des entreprises effectuant la livraison de colis et un arrondissement de Montréal.

Les bénéfices de cette initiative sont les suivants :

- Une réduction du nombre d'heures de présence des camions dans les quartiers centraux;
- Une diminution du trafic, de la congestion et du bruit;
- Une meilleure qualité de l'air;
- Une diminution des risques d'accident;
- Une meilleure durabilité des infrastructures routières.

Les résultats du projet Colibri sont les suivants :

- Un seul camion suffit là où il en fallait cinq auparavant;
- Les livreurs effectuent 15 % plus de livraisons à l'heure comparativement aux modes de livraison traditionnels;
- Les vélos-cargos permettent de réduire de 30 à 40 % les coûts d'exploitation;
- La livraison de point à point favorise l'achat de proximité, ce qui stimule l'économie locale.

Enfin, pour obtenir un portrait complet des facteurs de succès du projet et des leçons apprises, ainsi que des conseils pratiques pour ce type d'espace, consulter le lien suivant : <https://propulsionquebec.com/nos-ressources/projet-de-livraison-par-velos-cargo/>.

Autres projets

D'autres projets de « mini-hubs » logistiques ou d'espaces de livraison partagés se déploient, tels que le projet Colibri Iberville⁶, mis en œuvre par la même coopérative de solidarité que le projet Colibri Maisonneuve. Des entreprises de livraison locale ou de colis se partagent un espace de 10 000 pi² situé dans une affectation industrielle du Plateau-Mont-Royal.

5. Référence : <https://montreal.ca/articles/colibri-des-mini-hubs-pour-decarboner-la-livraison-de-colis-16318>

6. Pour en savoir plus, la MRC peut consulter le site du projet, accessible à l'adresse : <https://coopcarbone.coop/projet-phares/colibri-iberville/>.

Les résultats annuels potentiels de ce projet sont les suivants :

- Plus de 500 000 livraisons effectuées en mode 100 % décarboné sur le dernier kilomètre;
- Plus de 35 000 arrêts de camion évités;
- Réduction de 300 000 kilomètres parcourus par des camions;
- Évitement de 30 000 heures de présence de camion dans les quartiers centraux;
- Réduction des émissions de CO₂ de 250 tonnes.

Il existe également des exemples d'espaces de livraison partagés ailleurs dans le monde, notamment en Belgique, en France et aux États-Unis (voir la section *Outils et sources de données*).

OUTILS ET SOURCES DE DONNÉES

Pour en savoir plus sur les projets d'espaces de livraison partagés, la MRC peut lire les articles suivants publiés par la Ville de Montréal et Coop Carbone :

- <https://montreal.ca/articles/colibri-des-mini-hubs-pour-decarboner-la-livraison-de-colis-16318>
- <https://coopcarbone.coop/>
- <https://coopcarbone.coop/projet-phares/colibri-iberville/>

Pour obtenir un portrait complet du projet, découvrir les leçons apprises et les facteurs de succès et recevoir des conseils pratiques pour ce type d'espace, la MRC peut consulter la page Internet consacrée à ce sujet sur le site de Propulsion Québec :

- <https://propulsionquebec.com/nos-ressources/projet-de-livraison-par-velos-cargo/>

Pour en savoir plus sur le nouveau projet de mini-hub logistique dans la Ville de Québec, la MRC peut lire l'article suivant :

- https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/espace-presse/actualites/fiche_autres_actualites.aspx?id=31394

Pour connaître d'autres exemples d'espaces de livraison partagés ailleurs dans le monde, notamment en Belgique, en France et aux États-Unis, la MRC peut consulter les liens suivants :

- <https://urbike.be/project/bcklet/>
- <https://www.voxlog.fr/actualite/6863/a-paris-urb-it-deploie-sa-cyclo-logistique-au-coeur-d-un-ilot-fertile>
- <https://www.nyc.gov/html/dot/html/pr2024/e-cargo-bike-on-city-streets.shtml>

